

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 2 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le 2 juillet, à dix heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
02/07/15 – 02	Election des Vice-Présidents

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Corinne GAILLOT, Raymond LEMORT, Etienne MASO, Michel KLUSKA, Katell MATET, Mireille REBECQ, Georges GRAU, Jacqueline ALBAFOUILLE.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Edith PUGNET, Michel MOLY ayant donné procuration à Jean ROQUE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Jean-Louis ALBITRE, Pierre AYLAGAS, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Thierry DEL POSO.

Le Président

Conformément aux statuts de l'U.D.S.I.S., approuvés par arrêté préfectoral le 26 mai 2008, l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Président fait appel à candidature parmi les membres du Comité Syndical.

Marie-Pierre SADOURNY et Alain GOT sont candidats au poste de Vice-Présidents.

Chaque délégué à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16
- A déduire nombre de bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Madame Marie-Pierre SADOURNY obtient 16 voix

Monsieur Alain GOT obtient 16 voix

Marie-Pierre SADOURNY et Alain GOT sont élus à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin.

Le Président déclare Marie-Pierre SADOURNY, 1^{ère} Vice-Présidente et Monsieur Alain GOT, 2^{ème} Vice-Président, installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE

